

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN278

AMENDEMENT

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert, M. Sabatou et M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« donnant du corps à la préférence européenne »

les mots :

« en privilégiant les solutions nationales, et, à défaut, les coopérations européennes lorsqu'elles répondent aux intérêts stratégiques de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Rassemblement national s'oppose aux programmes européens de défense tels qu'EDIP ou le plan « ReArm Europe ».

Présentés comme des outils au service d'une souveraineté européenne qui n'existe pas, ces dispositifs produisent des effets pervers pour la France, seul pays de l'Union européenne à disposer d'une industrie de défense complète et autonome. Dans les faits, ces programmes conduisent à détourner l'argent du contribuable français vers des achats de matériels étrangers, notamment américains.

Nous considérons qu'une règle simple doit s'imposer : les besoins de nos armées doivent être couverts en priorité par des solutions nationales, chaque fois que cela est possible. Les solutions

européennes ne peuvent intervenir qu'en second lieu, et uniquement lorsqu'elles respectent pleinement les intérêts stratégiques, industriels et opérationnels de la France.